

Séquence 27



À la découverte des métiers – Statuts d'indépendant.e, de salarié.e,
de fonctionnaire – Droits et obligations – Contrat et règlement de
travail – Travail non déclaré

Objectifs	Supports et matériel nécessaires
<p>Découvrir l'Autre, faire connaissance</p> <p>Présenter dans les grands traits les statuts de travail et le monde professionnel</p> <p>Identifier quelques droits et obligations des travailleur.se.s et des employeur.se.s</p>	<p>Supports pédagogiques</p> <ul style="list-style-type: none">▪ Fiche activité « Découvre le métier que j'exerçais et/ou la formation que je suivais »▪ Portfolio « Les photos des métiers et de la formation »▪ Diaporama « Les photos des métiers et de la formation »▪ Diaporama « Le travail en Belgique »▪ Capsules AOC « Le travail indépendant », « Le contrat de travail », « Le travail non déclaré » et « Travailler en Wallonie »▪ « Vivre en Belgique - Guide à l'usage des nouveaux arrivants à Bruxelles et en Wallonie » de l'asbl Alter Echo (Chapitre « Emploi »)▪ « Carnet de route citoyen » (Chapitre « Le monde professionnel »)▪ « Photos d'enfants au travail - XX^e siècle en Wallonie » <p>Supports informatifs pour la formatrice ou le formateur</p> <ul style="list-style-type: none">▪ Fiche de contenu informatif et explicatif de la FIC « Le monde professionnel et ses multiples visages »▪ Fiche de contenu informatif et explicatif de la FIC « Droits et obligations des travailleur.se.s et des employeur.se.s »▪ Fiche de contenu informatif et explicatif de la FIC « Contrat et règlement de travail »▪ « Règlement de travail fin du XIX^e siècle » <p>Support informatif pour les participant.e.s</p> <ul style="list-style-type: none">▪ « Carnet de route citoyen » (Chapitre « Le monde professionnel »)
<p>Durée : 3h à 4h</p>	

1

Avertissement

Dans le cadre de leur insertion en Wallonie, les participant.e.s sont ou seront amené.e.s à aborder leur avenir professionnel (par exemple, au sein des bureaux d'accueil des CRI, lors des 4 heures vers un dispositif d'orientation socioprofessionnelle, pendant les cours de français prévus par le parcours d'intégration ou dans des formations spécifiques). C'est pourquoi, dans les séquences AOC relatives au monde professionnel, nous avons privilégié des thématiques qui s'inscrivent davantage dans une perspective citoyenne et interculturelle : l'exercice de droits et devoirs fondamentaux, le « vivre ensemble » sur les lieux de travail et de formation, l'action collective via les syndicats, la lutte contre les discriminations.

2

Déroulement général

ÉTAPE 1 : Découvrir ce que faisaient les participant.e.s avant de s'installer en Wallonie et nommer le métier qu'ils.elles veulent ou voudraient exercer en Wallonie

ÉTAPE 2 : Différencier les statuts d'indépendant.e, de salarié.e et de fonctionnaire

ÉTAPE 3 : Identifier les droits et obligations des travailleur.se.s et des employeur.se.s – Expliciter les notions de contrat et de règlement de travail

ÉTAPE 4 : Un temps d'arrêt interculturel et/ou citoyen : échanger à propos de l'évolution des droits et devoirs des travailleur.se.s et employeur.se.s

ÉTAPE 5 : Évoquer les notions d'impôts et de cotisations sociales

ÉTAPE 6 : Débattre des raisons et implications du travail non déclaré

ÉTAPE 7 : Sur le chemin de l'intégration

Déroulement

ÉTAPE 1

DÉCOUVRIR CE QUE FAISAIENT LES PARTICIPANT.E.S AVANT DE S'INSTALLER EN WALLONIE ET NOMMER LE MÉTIER QU'ILS.ELLES VEULENT OU VOUDRAIENT EXERCER EN WALLONIE

Le formateur ou la formatrice demande à chaque participant.e de communiquer au groupe le métier qu'il.elle exerçait et/ou la formation qu'il.elle suivait avant de s'installer en Wallonie.

Cependant, cette demande suppose qu'il.elle soit en mesure de nommer et comprendre en français les métiers et/ou les formations. Afin de résoudre cette difficulté, le formateur ou la formatrice peut leur proposer de s'aider des photos du Portfolio « Les photos des métiers et de la formation » préalablement disposées sur une table.

Nota Bene : Pour désigner une formation, les participant.e.s choisissent deux photos. L'une représentant une personne en situation de formation (voir photos n°54 ou n°55) et l'autre qui désigne le métier auquel la formation donne accès.

Une conception large du métier

Dans le Portfolio « Les métiers et les formations », nous considérons comme un métier à part entière le fait de s'occuper de sa famille et/ou de son foyer (voir photo n°43).

Le formateur ou la formatrice peut aussi proposer une petite activité décrite dans la Fiche « Découvre le métier que j'exerçais et/ou la formation que je suivais ». Cette animation plus ludique peut faire aussi fonction d'« Energizer ».

Supports pédagogiques

- ▶ Fiche Activité « Découvre le métier que j'exerçais et/ou la formation que je suivais »
- ▶ Portfolio « Les photos des métiers et de la formation »
- ▶ Diaporama « Les photos des métiers et de la formation »

3

Après avoir évoqué le passé, le formateur ou la formatrice peut inviter les participant.e.s à communiquer le métier qu'ils.elles désireraient exercer moyennant ou non une formation.



Ici aussi, les participant.e.s peuvent s'aider des photos du Portfolio « Les photos des métiers et de la formation » s'ils.elles éprouvent des difficultés pour désigner en français le métier qu'ils.elles voudraient exercer. Si le métier n'est pas repris par une photo, le formateur ou la formatrice peut leur demander soit de le dessiner soit de le rechercher sur internet.

En guise de conclusion, le formateur ou la formatrice peut projeter sur un écran le(s) métier(s) choisi(s) par chaque participant.e et on échange tous ensemble à leur propos.

Supports pédagogiques

- ▶ Portfolio « Les photos des métiers et de la formation »
- ▶ Diaporama « Les photos des métiers et de la formation »

ÉTAPE 2

DIFFÉRENCIER LES STATUTS D'INDÉPENDANT.E, DE SALARIÉ.E ET DE FONCTIONNAIRE

Le formateur ou la formatrice demande aux participant.e.s de différencier les statuts d'indépendant.e, de salarié.e et de fonctionnaire. On échange à ce propos et pour appuyer ses dires, le formateur ou la formatrice peut montrer la diapositive figurant dans le Diaporama « Le travail en Belgique ».

Si c'est pertinent pour le groupe, il.elle peut diffuser la capsule vidéo « Le travail indépendant », qui apporte plus d'informations sur le statut d'indépendant.

Support informatif pour le formateur ou la formatrice

- ▶ Fiche de contenu informatif et explicatif de la FIC « Le monde professionnel et ses multiples visages »

Supports pédagogiques

- ▶ Diaporama « Le travail en Belgique »
- ▶ Capsule vidéo « Le travail indépendant »

ÉTAPE 3

IDENTIFIER LES DROITS ET OBLIGATIONS DES TRAVAILLEUR.SE.S SALARIÉ.E.S ET DES EMPLOYEUR.SE.S - EXPLICITER LES NOTIONS DE CONTRAT ET DE RÈGLEMENT DE TRAVAIL

☐ Identifier les droits et obligations des travailleur.se.s salarié.e.s et des employeur.se.s



Cette étape peut être réalisée sans interprète, mais les échanges seront limités. Compte tenu des sujets abordés, nous estimons qu'il n'est pas indispensable de faire appel à des professionnel.le.s de l'interprétariat. Des collègues, d'anciens usagers de votre association ou des connaissances qui maîtrisent la langue des participant.e.s peuvent grandement aider.

4

Il s'agit ici d'identifier de façon plus précise les droits et obligations d'un.e travailleur.se. À noter que nous n'abordons pas directement les droits et devoirs de l'employeur.se. Il appartient au formateur ou à la formatrice de conclure les échanges en rappelant avec quelques exemples le lien étroit existant entre les droits et obligations des travailleur.se.s et des employeur.se.s :

un droit d'un.e travailleur.se => une obligation pour l'employeur.se

une obligation faite à un.e travailleur.se => un droit dont dispose l'employeur.se.

Si le groupe dispose de connaissances suffisantes en français ou du soutien d'un ou plusieurs interprètes, le formateur ou la formatrice peut :

1. Demander aux participant.e.s d'énoncer les droits et obligations des travailleur.se.s dans leur pays de référence.
2. Demander aux participant.e.s de lister les droits et obligations des travailleur.se.s en vigueur en Wallonie.
3. Comparer, avec les participant.e.s, la liste des droits et obligations des travailleur.se.s dans leur pays de référence et celles relatives à la Wallonie en soulignant les ressemblances et les différences.

Le formateur ou la formatrice soutient la réflexion du groupe en posant des questions, en stimulant les échanges et en apportant des informations et explications complémentaires au cours des étapes 2 et 3.



Si les connaissances linguistiques en français du groupe sont trop faibles et qu'il est impossible de faire appel à un(des) interprète(s) bénévole(s), le formateur ou la formatrice peut photocopier les pages relatives aux droits et obligations des travailleur.se.s salarié.e.s du « Guide à l'usage des nouveaux arrivants à Bruxelles et en Wallonie » pour peu que les participant.e.s lisent l'anglais, le turc, l'arabe, le russe, le néerlandais, le portugais ou l'espagnol.

Support pédagogique

- « Vivre en Belgique - Guide à l'usage des nouveaux arrivants à Bruxelles et en Wallonie » (Chapitre « Emploi »)

Support informatif pour le formateur ou la formatrice

- ▶ Fiche de contenu informatif et explicatif « Droits et obligations des travailleur.se.s et des employeur.se.s »

□ Expliciter les notions de contrat et de règlement de travail



Cette étape fait appel à du vocabulaire d'un niveau avancé en français. Le formateur ou la formatrice peut toutefois s'appuyer sur des supports pédagogiques traduits dans de nombreuses langues : le « Guide des nouveaux arrivants » d'Alter Écho asbl, la capsule vidéo « Le contrat de travail » et le « Carnet de route citoyen » des AOC.

Les droits et devoirs des travailleur.se.s et des employeur.se.s sont transcrits dans deux documents : le contrat et le règlement de travail. Pour en parler, le formateur ou la formatrice peut s'appuyer sur le Diaporama « Le travail en Belgique ».

Si le groupe a une très faible connaissance du français, le formateur ou la formatrice peut se limiter à évoquer le contrat de travail grâce à la capsule vidéo « Le contrat de travail » et au Carnet de route citoyen des AOC (page 26 dans la version en français).

Support informatif pour le formateur ou la formatrice

- ▶ Fiche de contenu informatif et explicatif « Contrat et règlement de travail »

Supports pédagogiques

- ▶ Diaporama « Le travail en Belgique » (Chapitres « Le contrat de travail » et « Le règlement de travail »)
- ▶ Capsule vidéo « Le contrat de travail »
- ▶ « Carnet de route citoyen » (Chapitre « Le monde professionnel »)

ÉTAPE 4

UN TEMPS D'ARRÊT INTERCULTUREL ET/OU CITOYEN : ÉCHANGER À PROPOS DE L'ÉVOLUTION DES DROITS ET DEVOIRS DES TRAVAILLEUR.SE.S ET EMPLOYEUR.SE.S



Cette étape peut être réalisée sans interprète, mais les échanges seront limités. Compte tenu des sujets abordés, nous estimons, ici aussi, qu'il n'est pas indispensable de faire appel à des professionnel.le.s de l'interprétariat.

Une discussion peut être initiée sur le fait que les droits et obligations des travailleur.se.s et des employeur.se.s évoluent au fil du temps. Les participant.e.s sont invité.e.s à citer des exemples relatifs à leur pays ou communauté de référence et le formateur ou la formatrice signale quelques évolutions importantes qui ont eu lieu en Wallonie.

Supports informatifs pour le formateur ou la formatrice

- ▶ Fiche de contenu informatif et explicatif « Droits et obligations des travailleur.se.s et des employeur.se.s » (Voir paragraphe « Les droits et obligations changent au fil du temps »)
- ▶ « Règlement de travail fin du XIX^e siècle »

Support pédagogique

- ▶ « Photos d'enfants au travail - XX^e siècle en Wallonie »

ÉTAPE 5

ÉVOQUER LES NOTIONS D'IMPÔTS ET DE COTISATIONS SOCIALES

Le formateur ou la formatrice apporte ici les informations nécessaires pour ensuite aborder la problématique du travail non déclaré. Les impôts et leur usage de même que le rôle de la sécurité sociale seront abordés plus en profondeur dans d'autres séquences formatives.

Support pédagogique

- ▶ Diaporama « Le travail en Belgique » (chapitre « Les impôts et les cotisations sociales »)

ÉTAPE 6

DÉBATTRE DES RAISONS ET IMPLICATIONS DU TRAVAIL NON DÉCLARÉ

Le formateur ou la formatrice demande aux participant.e.s ce que signifie l'expression « travail non déclaré » ou « travail en noir ». En fonction des réponses, une discussion s'engage sur les raisons qui peuvent amener à accepter un travail « non déclaré », les dangers qu'il recèle pour les personnes qui l'exécutent et ses conséquences au niveau de la solidarité au sein d'une société.

Le formateur ou la formatrice peut s'appuyer sur le Diaporama « Le travail en Belgique » et la capsule vidéo « Le travail non déclaré ».

Supports pédagogiques

- ▶ Diaporama « Le travail en Belgique » (chapitre « Comprendre ce qu'implique le travail non déclaré »)
- ▶ Capsule vidéo « Le travail non déclaré »

ÉTAPE 7

SUR LE CHEMIN DE L'INTÉGRATION

Les participant.e.s sont invité.e.s à communiquer ce qui a retenu leur attention dans cette séquence, compléter leurs Fiches « J'ai ressenti... », « J'ai appris... » et « J'emporte... » et échanger sur celles-ci.

Supports pédagogiques

- Fiches « J'ai ressenti... », « J'ai appris... » et « J'emporte... »